



VILLE DE MELUN

République Française

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le

ID : 077-217702885-20250908-2025_51-AU



Décision
budgétaire
portant
virements de
crédit au titre
de la
fongibilité

N° 2025.51

DECISION DU MAIRE
Décision budgétaire portant virements de crédit
au titre de la fongibilité

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2023.10.5.190 du Conseil municipal en date du 17 octobre 2023 portant délégation de pouvoir au Maire ;

VU la délibération n°2023.12.5.330 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune de Melun ;

VU la délibération n° 2025.04.10.63 du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 et notamment l'annexe I-B, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU les décisions budgétaires n° 2025.29, n° 2025.37, et n° 2025.45 portant virement de crédits au titre de la fongibilité ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder le programme 202102 afin de pouvoir régler les factures relatives aux travaux de l'école Decourbe en temps utile, avant l'adoption de la décision modificative n° 1.

DECIDE :

Article 1 : De procéder aux virements des crédits suivants :

Chapitre	Opération	Fonction	Nature	Motif de la demande	Montant dépense
202101	011NECODE	213	2313	NOUVELLE ECOLE DECOURBE : Besoin pour mandater les factures au vu de la réalisation des travaux	+ 243 127,10 €
202102	021ECBEAU	211	21312	TRAVAUX ECOLE BEAUREGARD : Travaux moins chers que prévu	- 3 658,08 €
202102	021MAIREV	020	21318	TRAVAUX ANNUELS DIVERS BATIMENTS : Report en 2026 d'une partie des crédits prévus (sous-compteurs thermiques)	- 26 764,00 €
202104	041INONVO	845	2315	INONDATION VOIRIE : Travaux terminés, moins chers que prévu	- 24 680,84 €
202105	051AIRJEUX	338	2128	REFECTION AIRES DE JEUX : Provision 2025 basculée en 2026	- 24 142,96 €
202105	051AIRJEUX	4221	2128	REFECTION AIRES DE JEUX : Travaux moins chers que prévu (reprise du revêtement souple à la crèche des Bambins)	- 27 458,91 €
202105	051RBRUN	845	2031	REFECTION RUE PIERRE BRUN : Travaux terminés, moins chers que prévu	- 5 856,48 €
202113	131CESSION	515	2112	CESSIONS FONCIERES : Pas de cession foncière en 2025, Report en 2026	- 8 467,95 €
202113	131ERMIT	518	2112	RETROCESSION VOIRIE SECTEUR ERMITAGE : Décalage de l'acquisition foncière en 2026	- 7 000,00 €
202113	131FONCIER	632	2031	FONCIERE COMMERCE : Report d'une partie des crédits en 2026	- 48 490,00 €
202114	141ARBRES	511	2128	PLANTATIONS D'ARBRES ET VEGETALISATION : Report d'une partie des crédits en 2026	- 27 163,41 €
202115	151MATPOL	11	2188	MATERIEL POLICE : Report d'une partie des crédits en 2026 (une partie de la dotation vestimentaires)	- 15 000,00 €
202115	151OUTEVT	028	2188	MATERIEL OUTILLAGE INFRA VOIRIE : Report d'une partie des crédits en 2026 (Matériel du service fête et cérémonies)	- 20 633,47

République Française					Envoyé en préfecture le 08/09/2025 Reçu en préfecture le 08/09/2025 Publié le	
202117	171ETUECCS	518	2031	AMENAGEMENTS PUBLICS SCHUMANN : Report d'une partie des crédits en 2026 (AMO pour la réhabilitation du groupe scolaire Bonis)	ID : 077-217702885-20250908-2025_51-AU 8 841,00 €	
		TOTAL				0 €

Article 2 : La fongibilité en investissement a été votée à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement :

$53\,651\,994,66 \text{ €} \times 7,5 \% = 4\,023\,899,60 \text{ €}$

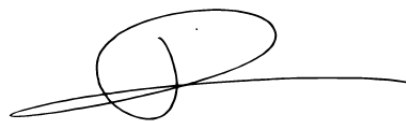
Montant déjà utilisé : $904,53 \text{ €} + 376\,741,15 + 961\,285,05 = 1\,338\,930,73 \text{ €}$

Résultat : $4\,023\,899,60 \text{ €} - 1\,338\,930,73 \text{ €} - 243\,127,10 \text{ €} = 2\,441\,841,77 \text{ €}$

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédits est le suivant : 2 441 841,77 €.

A Melun le, 08/09/2025

Le Maire,



Kadir MEBAREK